

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Communiqué aux familles du CHSLD Maguerite-Rocleheu

28 janvier 2022

Heures de visite

Les heures de visites ont été modifiées étant donné que nous ne sommes plus en éclosion. Elles sont donc restreintes de 8 h à 20 h sept jours sur sept.

Vous devez toujours continuer à présenter votre passeport et respecter rigoureusement les règles sanitaires en place (distanciation de 2 m, aucun accès aux espaces communs, etc.)

Lavage des vêtements par la famille

Le lavage des vêtements par la famille est de nouveau autorisé.

Accueil des personnes proches aidantes (PPA)

En tout temps et en toute circonstance, les visiteurs ne sont plus permis dans le CHSLD.

Les personnes proches aidantes doivent :

- présenter leur passeport vaccinal et avoir le statut « adéquatement protégé »,
- respecter rigoureusement les consignes sanitaires de base dans le milieu de vie,
- appliquer la distanciation physique de 2 mètres et porter un masque dans la chambre ou la pièce dédiée. Ainsi, le port du masque et la distanciation physique de 2 mètres demeurent obligatoires en **tout temps dès l'entrée** dans le milieu de vie (entrée, corridors, salon, etc.), et
- ne plus être en isolement pour la COVID-19 depuis minimalement 10 jours de la date du début des symptômes ou du prélèvement si aucun symptôme. Ainsi, une personne proche aidante qui a été atteinte de la COVID-19 doit attendre minimalement 10 jours avant de visiter un proche.

Il est interdit de manger dans la salle à manger ou la chambre d'un résident.

Il est interdit de circuler dans les espaces communs sauf pour circuler vers la chambre.

Règles pour les milieux de vie sans éclosion ET milieux de vie en éclosion

Une seule personne proche aidante par jour est permise auprès d'un résident parmi la liste des PPA formées aux mesures PCI. Un PPA peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée.

Un maximum de 4 personnes proches aidantes a été identifié par la direction du centre en collaboration avec le résident ou son représentant afin de restreindre le nombre de personnes différentes pouvant avoir accès à l'intérieur du milieu de vie.

L'accès aux espaces communs, par exemple à la salle à manger et au salon est interdit pour les PPA.

Ces dernières peuvent avoir accès uniquement qu'à la chambre. Cependant, une personne autorisée peut accompagner un résident nécessitant une aide à l'alimentation à la salle à manger en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Nous vous rappelons qu'il est INTERDIT à toute personne d'apporter de la nourriture ou des boissons et de manger dans la chambre d'un résident.

De même, aucun vêtement ou objet de la maison (manteau, sac à main, sac à lunch, document, etc.) n'est autorisé sur une unité ou dans une chambre s'ils sont à vous et ramenés par la suite à la maison. Laissez votre manteau au vestiaire situé avant l'entrée de chaque unité.

ATTENTION, le port du masque doit être maintenu pendant toute la durée de votre visite. Il demeure important d'assurer une application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections.

La personne qui ne respecte pas les consignes, malgré le fait qu'elle a reçu toute l'information et a été accompagnée pour l'application des mesures de PCI, pourrait se voir retirer l'accès au milieu.

Permis et non permis

Les bénévoles sont permis de même que les professionnels de l'externe offrant des soins de santé comme les physiothérapeutes et les professionnels en soins de pieds.

Le comité d'usagers et de résidents n'est pas permis en présentiel à l'intérieur du CHSLD, mais peut se tenir en virtuel.

Les travailleurs pour la construction, la rénovation, la réparation, les menus travaux ou la livraison de meubles ne sont pas permis, sauf pour les travaux urgents nécessaires pour assurer la sécurité des résidents ou des employés.

Les visites d'Agrément Canada et les visites ministérielles ne sont pas permises pour l'instant.

Mesures de prévention à respecter en tout temps

- ↳ **Distanciation** - Une distance minimale de deux mètres doit être maintenue en tout temps sauf lors de la prestation de soins par un proche aidant (hygiène, alimentation, etc.).
- ↳ **Hygiène des mains** - Pratiquer l'hygiène des mains, entre autres à l'arrivée, avant et après une visite à un résident, avant et après une activité, après être allée à la toilette, à la sortie, et après avoir porté des gants s'il y a lieu, pour en nommer quelques moments.
- ↳ **Port du masque** - Un masque de procédure doit être porté en tout temps et les directives locales doivent être respectées. Le port du masque doit être maintenu lors de l'utilisation du téléphone cellulaire.
- ↳ **Hygiène respiratoire** - Pratiquer l'hygiène respiratoire lorsque vous toussiez ou éternuez.
- ↳ **Les effets personnels** - Les manteaux, sac à main, etc. doivent être déposés à l'endroit désigné et conservés selon les consignes de l'établissement.

Merci pour votre soutien

Nous vous remercions de votre soutien, de votre collaboration et de permettre, en respectant ces mesures, une sécurité optimale pour nos résidents, leurs familles et nos employés. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions auxquelles vous ne trouvez pas réponse ici.